

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 77
Date de la convocation : 4 Juillet 2017
Affichage compte rendu sommaire : 17 juillet 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mmes Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Jacky ROYET, suppléant (remplaçant M Hervé BOUARD), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à l'élection du 5ème vice-président), M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à l'élection du bureau communautaire), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger-sous-Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice-Les-Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à l'élection du bureau), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Michel PARIZE (à partir de l'élection du 5ème vice-président), M Dominique COMMEAU à Mme Odile MANEVAL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN, M Denis LUNEAU à M Daniel MALLARD, M Jean-Yves JEANNIN à M André BONNET (à partir de l'élection du bureau), M Jean-Marc DUMONT à M Jean-Paul LORIOT.

ABSENTS : M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie VOURIOT-THUZET.

2017/210

Objet : Election du Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Rapport de Madame Régine DEVOUCOUX,
Doyenne de l'assemblée, Présidente de séance**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-9.

Chers Collègues,

Ayant été élu au poste de député le 18 juin dernier, Monsieur Rémy REBEYROTTE, a démissionné de la présidence de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en raison de l'incompatibilité du mandat de député avec les fonctions de président ou vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale. (art LO 141-1 du Code Electoral).

Il appartient donc à l'organe délibérant de procéder à l'élection d'un nouveau Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'élection s'effectue à la majorité absolue des suffrages exprimés, au scrutin uninominal et secret.

Conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité dans les suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan. Je vous demanderai de me faire part de vos candidatures.

Madame Marie-Claude BARNAY se porte candidate aux fonctions de Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Il vous est également proposé de désigner les assesseurs et de procéder au vote.

L'assemblée a procédé au vote sous la Présidence de Madame Régine DEVOUCOUX, doyenne d'âge de l'assemblée.

Bulletins trouvés dans l'urne	84
Bulletins blancs et nuls	10
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38

Ont obtenu :

Madame Marie-Claude BARNAY	72 voix
Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	1 voix
Monsieur Christian GILLOT	1 voix

**Le conseil communautaire élit Madame Marie-Claude BARNAY
Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan
à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin.**

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 17 JUIL. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 17 JUIL. 2017
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme**

**La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

M. C. Barnay 2

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 77
Date de la convocation : 4 Juillet 2017
Affichage compte rendu sommaire : 17 juillet 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mmes Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Jacky ROYET, suppléant (remplaçant M Hervé BOUARD), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à l'élection du 5ème vice-président), M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Ignonay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à l'élection du bureau communautaire), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger-sous-Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice-Les-Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à l'élection du bureau), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Michel PARIZE (à partir de l'élection du 5ème vice-président), M Dominique COMMEAU à Mme Odile MANEVAL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN, M Denis LUNEAU à M Daniel MALLARD, M Jean-Yves JEANNIN à M André BONNET (à partir de l'élection du bureau), M Jean-Marc DUMONT à M Jean-Paul LORIOT.

ABSENTS : M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie VOURIOT-THUZET.

2017/211

Objet : Composition du Bureau : détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de déterminer la composition du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, en définissant le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau.

L'article L 5211-10 dispose que « le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. »

Le nombre de Vice-Présidents ne peut pas être supérieur à 20 % du nombre de conseillers communautaires ni être supérieur à quinze.

Par délibération en date du 6 janvier 2017, le Conseil Communautaire a décidé que le Bureau Communautaire sera composé de 15 Vice-Présidents et de 19 membres du Bureau.

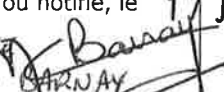
Je vous demanderai, Chers Collègues, de vous prononcer sur cette composition.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

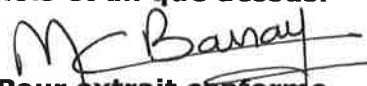
DECIDE que le bureau communautaire sera composé de 15 vice-présidents.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(3 abstentions)**

DECIDE que le bureau communautaire sera composé de 22 membres.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 17 JUIL. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 17 JUIL. 2017
La Présidente 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 77
Date de la convocation : 4 Juillet 2017
Affichage compte rendu sommaire : 17 juillet 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mmes Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Jacky ROYET, suppléant (remplaçant M Hervé BOUARD), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à l'élection du 5ème vice-président), M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à l'élection du bureau communautaire), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger-sous-Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice-Les-Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à l'élection du bureau), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Michel PARIZE (à partir de l'élection du 5ème vice-président), M Dominique COMMEAU à Mme Odile MANEVAL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN, M Denis LUNEAU à M Daniel MALLARD, M Jean-Yves JEANNIN à M André BONNET (à partir de l'élection du bureau), M Jean-Marc DUMONT à M Jean-Paul LORIOT.

ABSENTS : M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie VOURIOT-THUZET.

2017/212

Objet : Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Chers Collègues,

Il appartient à l'organe délibérant de procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'élection s'effectue à la majorité absolue des suffrages exprimés, au scrutin uninominal et secret.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité dans les suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de procéder à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de me faire part de vos candidatures pour chacun des postes de Vice-Président.

Election du 1^{er} Vice-Président

Candidats : Monsieur Vincent CHAUVET
Monsieur Rémy CHANTEGROS

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Vincent CHAUVET	47 voix
Bulletins blancs et nuls	12	Monsieur Rémy CHANTEGROS	24 voix
Suffrages exprimés	72	Madame Cathy NICOLAO VALACCI	1 voix
Majorité absolue	37		

Monsieur Vincent CHAUVET ayant obtenu la majorité absolue est élu 1er Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Candidat : Monsieur Michel BELHOMME

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Michel BELHOMME	70 voix
Bulletins blancs et nuls	14		
Suffrages exprimés	70		
Majorité absolue	36		

Monsieur Michel BELHOMME ayant obtenu la majorité absolue est élu 2ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Candidat : Monsieur Claude MERCKEL

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Claude MERCKEL	67 voix
Bulletins blancs et nuls	13	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	4 voix
Suffrages exprimés	71		
Majorité absolue	36		

Monsieur Claude MERCKEL ayant obtenu la majorité absolue est élu 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 4ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Dominique COMMEAU

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Claude MERCKEL	69 voix
Bulletins blancs et nuls	13	Madame Monique GATIER	1 voix
Suffrages exprimés	71	Monsieur Fabrice VOILLOT	1 voix
Majorité absolue	36		

Monsieur Dominique COMMEAU ayant obtenu la majorité absolue est élu 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 5ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Emile LECONTE

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Emile LECONTE	72 voix
Bulletins blancs et nuls	9	Monsieur Rémy CHANTEGROS	1 voix
Suffrages exprimés	75	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	1 voix
Majorité absolue	38	Madame Josette JOYEUX	1 voix

Monsieur Emile LECONTE ayant obtenu la majorité absolue est élu 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 6ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Jean-Claude NOUALLET

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Jean-Claude NOUALLET	64 voix
Bulletins blancs et nuls	14	Monsieur Marc PERILLAT	1 voix
Suffrages exprimés	70	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	1 voix
Majorité absolue	36	Monsieur Emile LECONTE	1 voix
		Monsieur Rémy CHANTEGROS	1 voix
		Monsieur Gérard TREMERAY	1 voix
		Monsieur Jean-Yves JEANNIN	1 voix

Monsieur Jean-Claude NOUALLET ayant obtenu la majorité absolue est élu 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 7ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Jacques PALLOT

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Jacques PALLOT	51 voix
Bulletins blancs et nuls	25	Monsieur Rémy CHANTEGROS	2 voix
Suffrages exprimés	59	Monsieur Bertrand JOLY	2 voix
Majorité absolue	30	Monsieur André LHOSTE	1 voix
		Madame Cathy NICOLAO VALACCI	1 voix
		Monsieur André JARLOT	1 voix
		Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	1 voix

Monsieur Jacques PALLOT ayant obtenu la majorité absolue est élu 7ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 8ème Vice-Président

Candidat : Madame Anne-Marie DUCREUX

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Madame Anne-Marie DUCREUX	75 voix
Bulletins blancs et nuls	7	Madame Marie MARIN	1 voix
Suffrages exprimés	77	Monsieur Fabrice VOILLOT	1 voix
Majorité absolue	39		

Madame Anne-Marie DUCREUX ayant obtenu la majorité absolue est élue 8ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 9ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Christian GILLOT

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Christian GILLOT	52 voix
Bulletins blancs et nuls	22	Monsieur Jean-Paul LORIOT	6 voix
Suffrages exprimés	62	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	2 voix
Majorité absolue	32	Monsieur Bertrand JOLY	1 voix
		Monsieur Jean-Yves JEANNIN	1 voix

Monsieur Christian GILLOT ayant obtenu la majorité absolue est élu 9ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 10ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Hubert LOBREAU

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Hubert LOBREAU	70 voix
Bulletins blancs et nuls	10	Monsieur Rémy CHANTEGROS	3 voix
Suffrages exprimés	74	Monsieur André LHOSTE	1 voix
Majorité absolue	38		

Monsieur Hubert LOBREAU ayant obtenu la majorité absolue est élu 10ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 11ème Vice-Président

Candidats : Madame Cathy NICOLAO VALACCI
Madame Marie MARIN

		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Madame Cathy NICOLAO VALACCI	37 voix
Bulletins blancs et nuls	13	Madame Marie MARIN	31 voix
Suffrages exprimés	71	Monsieur Jean-Paul LORIOT	1 voix
Majorité absolue	36	Madame Monique GATIER	1 voix
		Madame Josette JOYEUX	1 voix

Madame Cathy NICOLAO VALACCI ayant obtenu la majorité absolue est élue 11ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 12ème Vice-Président

Candidats : Monsieur Yannick BOUTHIERE
Monsieur Jean-Paul LORIOT

<u>Ont obtenu</u>			
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Yannick BOUTHIERE	42 voix
Bulletins blancs et nuls	10	Monsieur Jean-Paul LORIOT	31 voix
Suffrages exprimés	74	Monsieur Jean-Yves JEANNIN	1 voix
Majorité absolue	38		

Monsieur Yannick BOUTHIERE ayant obtenu la majorité absolue est élu 12ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 13ème Vice-Président

Candidat : Monsieur Jean SIMONIN

<u>Ont obtenu</u>			
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Jean SIMONIN	62 voix
Bulletins blancs et nuls	16	Monsieur Jean-François LAGNEAU	2 voix
Suffrages exprimés	68	Monsieur André LHOSTE	1 voix
Majorité absolue	35	Monsieur Fabrice VOILLOT	1 voix
		Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	1 voix
		Monsieur Gérard BERGERET	1 voix

Monsieur Jean SIMONIN ayant obtenu la majorité absolue est élu 13ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 14ème Vice-Président

Candidats : Monsieur Jean-Baptiste PIERRE
Monsieur Jean-François LAGNEAU
Monsieur Jean-Paul LORIOT

<u>Ont obtenu</u>			
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	38 voix
Bulletins blancs et nuls	5	Monsieur Jean-François LAGNEAU	25 voix
Suffrages exprimés	79	Monsieur Jean-Paul LORIOT	16 voix
Majorité absolue	40		

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour des élections, il est procédé à un second tour.

Candidats : Monsieur Jean-Baptiste PIERRE
Monsieur Jean-François LAGNEAU

<u>Ont obtenu</u>			
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE	42 voix
Bulletins blancs et nuls	6	Monsieur Jean-François LAGNEAU	35 voix
Suffrages exprimés	78	Monsieur Jean-Paul LORIOT	1 voix
Majorité absolue	40		

Monsieur Jean-Baptiste PIERRE ayant obtenu la majorité absolue au deuxième tour des élections, est élu 14ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Election du 15ème Vice-Président

Candidat : Madame Monique GATIER

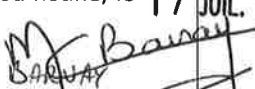
		<u>Ont obtenu</u>	
Bulletins trouvés dans l'urne	84	Madame Monique GATIER	61 voix
Bulletins blancs et nuls	14	Madame Marie MARIN	6 voix
Suffrages exprimés	79	Monsieur Jean-Paul LORIOT	3 voix
Majorité absolue	36		

Madame Monique GATIER ayant obtenu la majorité absolue est élue 15ème Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
et à la majorité des suffrages exprimés,**

ELIT aux fonctions de :

1er Vice-Président	Monsieur Vincent CHAUVET
2ème Vice-Président	Monsieur Michel BELHOMME
3ème Vice-Président	Monsieur Claude MERCKEL
4ème Vice-Président	Monsieur Dominique COMMEAU
5ème Vice-Président	Monsieur Emile LCONTE
6ème Vice-Président	Monsieur Jean-Claude NOUALLET
7ème Vice-Président	Monsieur Jacques PALLOT
8ème Vice-Président	Madame Anne-Marie DUCREUX
9ème Vice-Président	Monsieur Christian GILLOT
10ème Vice-Président	Monsieur Hubert LOBREAU
11ème Vice-Président	Madame Cathy NICOLAO VALACCI
12ème Vice-Président	Monsieur Yannick BOUTHIERE
13ème Vice-Président	Monsieur Jean SIMONIN
14ème Vice-Président	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE
15ème Vice-Président	Madame Monique GATIER

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **17 JUIL. 2017**
et publié, affiché ou notifié, le **17 JUIL. 2017**
La Présidente 
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.


**Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 76
Date de la convocation : 4 Juillet 2017
Affichage compte rendu sommaire : 17 juillet 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mmes Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Jacky ROYET, suppléant (remplaçant M Hervé BOUARD), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à l'élection du 5ème vice-président), M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à l'élection du bureau communautaire), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger-sous-Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice-Les-Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à l'élection du bureau), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Michel PARIZE (à partir de l'élection du 5ème vice-président), M Dominique COMMEAU à Mme Odile MANEVAL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN, M Denis LUNEAU à M Daniel MALLARD, M Jean-Yves JEANNIN à M André BONNET (à partir de l'élection du bureau), M Jean-Marc DUMONT à M Jean-Paul LORIOT.

ABSENTS : M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie VOURIOT-THUZET.

2017/213

Objet : Election des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de procéder à l'élection des membres du bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

L'élection du Bureau s'effectue à la majorité absolue des suffrages exprimés, au scrutin secret.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité dans les suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il vous est proposé, Chers Collègues, de procéder à l'élection des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de me faire part de vos candidatures pour l'élection des membres du Bureau.

Sont candidats :

- Monsieur Jean-Paul LORIOT
- Monsieur Gilbert GRILLOT
- Madame Dominique COULON
- Madame Josette JOYEUX
- Monsieur Alain DURAND
- Monsieur Gérard BERGERET
- Madame Marie-Claude FLECHE MOREAU
- Monsieur Jean-Louis PORCHERET
- Monsieur Christian DEMIZIEUX
- Monsieur Jean-Louis LAURENT
- Monsieur Rémy REBEYROTTE
- Monsieur Gérard POIGNANT
- Monsieur Michel MENAGER
- Monsieur Michel PILARD
- Madame Odile MANEVAL
- Monsieur Gilbert DARROUX
- Madame Anne-Marie MARILLER
- Monsieur André BONNET
- Madame Pascale BILLIER
- Madame Marie-Lou CONDETTE
- Monsieur Jean-Yves JEANNIN
- Monsieur Guy-François VERDIER
- Monsieur Rémy CHANTEGROS
- Madame Marie MARIN
- Monsieur Jean-François LAGNEAU
- Madame Marie-Claire TELLIER
- Monsieur Norbert LABILLE
- Madame Martine DUFRAIGNE
- Monsieur Frédéric HUEBER

- Bulletins trouvés dans l'urne : 83
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 83
- Majorité absolue : 42

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul LORIOT	56 voix	Monsieur Gérard POIGNANT	57 voix
Monsieur Gilbert GRILLOT	78 voix	Monsieur Michel MENAGER	60 voix
Madame Dominique COULON	76 voix	Monsieur Michel PILARD	59 voix
Madame Josette JOYEUX	72 voix	Madame Odile MANEVAL	55 voix
Monsieur Alain DURAND	53 voix	Monsieur Gilbert DARROUX	50 voix
Monsieur Gérard BERGERET	61 voix	Madame Anne-Marie MARILLER	57 voix
Madame Marie-Claude FLECHE MOREAU	66 voix	Monsieur André BONNET	46 voix
Monsieur Jean-Louis PORCHERET	61 voix	Madame Pascale BILLIER	61 voix
Monsieur Christian DEMIZIEUX	75 voix	Monsieur Jean-Yves JEANNIN	43 voix
Monsieur Jean-Louis LAURENT	60 voix	Madame Marie-Claire TELLIER	46 voix
Monsieur Rémy REBEYROTTE	54 voix	Monsieur Frédéric HUEBER	46 voix

Ont également obtenu :

Madame Marie-Lou CONDETTE	41 voix
Monsieur Guy-François VERDIER	33 voix
Monsieur Rémy CHANTEGROS	36 voix
Madame Marie MARIN	39 voix
Monsieur Jean-François LAGNEAU	36 voix
Monsieur Norbert LABILLE	37 voix
Madame Martine DUFRAIGNE	36 voix

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré
et à la majorité des suffrages exprimés,**

- **ELIT** aux fonctions de membres du bureau communautaire :

Monsieur Jean-Paul LORIOT	Monsieur Gérard POIGNANT
Monsieur Gilbert GRILLOT	Monsieur Michel MENAGER
Madame Dominique COULON	Monsieur Michel PILARD
Madame Josette JOYEUX	Madame Odile MANEVAL
Monsieur Alain DURAND	Monsieur Gilbert DARROUX
Monsieur Gérard BERGERET	Madame Anne-Marie MARILLER
Madame Marie-Claude FLECHE MOREAU	Monsieur André BONNET
Monsieur Jean-Louis PORCHERET	Madame Pascale BILLIER
Monsieur Christian DEMIZIEUX	Monsieur Jean-Yves JEANNIN
Monsieur Jean-Louis LAURENT	Madame Marie-Claire TELLIER
Monsieur Rémy REBEYROTTE	Monsieur Frédéric HUEBER

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 17 JUIL. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 17 JUIL. 2017
La Présidente
Marie-claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
M. Barnay
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 76
Date de la convocation : 4 Juillet 2017
Affichage compte rendu sommaire : 17 juillet 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mmes Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Jacky ROYET, suppléant (remplaçant M Hervé BOUARD), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à l'élection du 5ème vice-président), M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à l'élection du bureau communautaire), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger-sous-Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice-Les-Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à l'élection du bureau), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Michel PARIZE (à partir de l'élection du 5ème vice-président), M Dominique COMMEAU à Mme Odile MANEVAL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN, M Denis LUNEAU à M Daniel MALLARD, M Jean-Yves JEANNIN à M André BONNET (à partir de l'élection du bureau), M Jean-Marc DUMONT à M Jean-Paul LORIOT.

ABSENTS : M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie VOURIOT-THUZET.

2017/214

Objet : Délégation de pouvoir et de compétence du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président.

Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer les attributions suivantes au Bureau Communautaire et au Président :

Attributions déléguées au bureau et au Président

au Bureau	au Président
<ul style="list-style-type: none"> • fixer les subventions aux coopératives scolaires pour les voyages scolaires. • fixer les participations des communes extérieures à la CCGAM pour les élèves inscrits dans les écoles ayant leur résidence hors CCGAM (frais pédagogiques, hors frais de bâtiments qui restent du domaine communal). 	<ul style="list-style-type: none"> • créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services. • prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, • prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service juridique de représentation, conformément à l'article 29 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, • prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.
<ul style="list-style-type: none"> • arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • négocier et signer les conventions transactionnelles, dont l'objet est de régler les litiges nés ou à naître.

Séance du conseil communautaire du 11 Juillet 2017 : délibération n° 2017/214

<ul style="list-style-type: none"> • prendre acte des désherbages, de l'élimination de livres des collections des bibliothèques. 	<ul style="list-style-type: none"> • fixer, à titre exceptionnel, des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal.
<ul style="list-style-type: none"> • fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes et fixer les indemnités d'éviction. 	<ul style="list-style-type: none"> • procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation, - la possibilité d'allonger la durée du prêt, - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
<ul style="list-style-type: none"> • autoriser, au nom de la communauté, l'adhésion et le renouvellement à des associations ou à des organismes divers. 	<ul style="list-style-type: none"> • conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial d'emprunt une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
<ul style="list-style-type: none"> • valider les admissions en non valeur de produits irrécouvrables. 	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
<ul style="list-style-type: none"> • fixer l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. 	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant global annuel de 2 millions d'euros.
<ul style="list-style-type: none"> • fixer les vacances versées aux agents. 	<ul style="list-style-type: none"> • signer les conventions de mise à disposition des agents de la Communauté.
<ul style="list-style-type: none"> • approuver les plans de financement et le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
<ul style="list-style-type: none"> • valider le bilan des mutualisations des services communautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • ester en justice, intenter au nom de la communauté de communes toutes les actions en justice, tant en demande qu'en défense, ainsi que pour la constitution de partie civile, devant toutes les juridictions de première instance, d'appel ou de cassation, pour toutes les affaires, quelles qu'elles soient.
<ul style="list-style-type: none"> • créer des fonds spécifiques dans les services culturels (bibliothèques, conservatoire,...). 	<ul style="list-style-type: none"> • signer les conventions engageant la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan pour un montant n'excédant pas 25 000 € HT par an ou par opération (à l'exception des marchés publics et du louage de choses).
<ul style="list-style-type: none"> • signer les conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23000€. 	<ul style="list-style-type: none"> • autoriser le dépôt de dossiers d'installations commerciales auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
<ul style="list-style-type: none"> • créer ou modifier le règlement intérieur général des services de la communauté, les règlements spécifiques à ceux-ci et les règlements d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> • autoriser la vente ou la location des terrains des zones d'activités.
<ul style="list-style-type: none"> • modifier la liste des logements ouvrant droit à logement de fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> • décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
	<ul style="list-style-type: none"> • accepter les indemnités de sinistres liées à l'exécution des contrats d'assurance.
	<ul style="list-style-type: none"> • accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
	<ul style="list-style-type: none"> • décider l'aliénation de gré à gré de ses biens mobiliers propres jusqu'à 10 000 € HT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

- **DELEGUE** au Bureau les attributions ci-dessus visées,
- **DELEGUE** à la Présidente les attributions ci-dessus visées,
- **DIT** que la délégation de signature que la Présidente peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité et en application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pourra couvrir les attributions ainsi déléguées,
- **DIT** que la Présidente devra rendre compte à chaque Conseil des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le **17 JUIL. 2017**
et publié, affiché ou notifié, le **17 JUIL. 2017**
La Présidente *M. Barnay*
Marie-Claude BARNAY

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente
M. Barnay
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 75
Date de la convocation : 4 Juillet 2017
Affichage compte rendu sommaire : 17 juillet 2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mmes Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, MM Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Jacky ROYET, suppléant (remplaçant M Hervé BOUARD), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE (jusqu'à l'élection du 5ème vice-président), M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT (jusqu'à l'élection du bureau communautaire), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Patrick VOIRIN, suppléant (remplaçant M Jean-Louis MARTIN), délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais-sur-Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean-de-Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger-du-Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger-sous-Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK (jusqu'à la question n°6), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice-Les-Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier-Sur-Arroux, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à l'élection du bureau), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Andrée ALIX COUDRAY à M Hubert LOBREAU, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Michel PARIZE (à partir de l'élection du 5ème vice-président), M Dominique COMMEAU à Mme Odile MANEVAL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN, M Denis LUNEAU à M Daniel MALLARD, M Jean-Yves JEANNIN à M André BONNET (à partir de l'élection du bureau), M Jean-Marc DUMONT à M Jean-Paul LORIOT.

ABSENTS : M Thierry BABOILLARD, Mme Marie VOURIOT-THUZET.

2017/215

Objet : Indemnité de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Communautaires ayant une délégation de fonctions.

Chers Collègues,

VU le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-12,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que les indemnités maximales de fonction pouvant être attribuées au Président et aux Vice-présidents sont déterminées par référence au montant de l'indice brut terminal de la grille de la Fonction Publique, auquel est appliqué un pourcentage déterminé en fonction de la nature et de la population de la collectivité,

Ainsi, pour les Etablissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre telle que la Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan, EPCI d'une population comprise entre 20000 et 49999 habitants :

- L'indemnité du **Président** s'élève au **maximum** à 67,5% de l'indice brut terminal de la grille de la Fonction Publique .
- L'indemnité d'un **Vice-président** s'élève au **maximum** à 24,73% de l'indice brut terminal de la grille de la Fonction Publique .

Considérant que nous comptabilisons 15 délégations, il est possible d'établir l'enveloppe globale des indemnités des élus de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan qui correspond à la somme de l'indemnité maximale qu'il est possible d'allouer au Président et la somme des indemnités maximales qu'il est possible d'allouer aux Vice-présidents ayant reçu délégation,

Considérant que le conseil communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice du **mandat de conseiller communautaire**, dans le respect de l'enveloppe budgétaire globale et dans la limite de 6 % de l'indice brut terminal de la grille de la Fonction Publique ,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Actuellement les pourcentages fixant le montant des indemnités de fonctions sont les suivants:

- pour le Président : 63.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 1^{er} et 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents : 20,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 4^{ème} à 15^{ème} Vice-présidents : 14,86% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 14 conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des pourcentages suivants fixant le montant des indemnités de fonctions :

- pour le Président : 63.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 1^{er} et 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents : 20,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 4^{ème} à 15^{ème} Vice-présidents : 14,86% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les 14 conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

-**ADOpte** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées, ci-annexé.

-**PRECISE** que l'indemnité sera versée mensuellement et suivra automatiquement l'évolution des traitements de la Fonction Publique.

-**AUTORISE** dans ces limites, le versement de ces indemnités :

- A compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération pour la Présidente,
- A compter de la date de notification de l'arrêté de délégation pour les Vice-Présidents,
- A compter de la date de notification de l'arrêté de délégation pour les conseillers communautaires délégués.

-**AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les actes à venir pour assurer le versement de ces indemnités et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le 17 JUIL. 2017
et publié, affiché ou notifié, le 17 JUIL. 2017
La Présidente *M. Barnay*
Marie-Claude BARNAY.

Fait les jour, mois et an que dessus.

M. Barnay
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

